

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020
N°35/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE SIX JUILLET,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM A., ARRAR P., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PROCACCI T., RIOU M., SELVE M., VITINGER G

PROCURATIONS : BARET E à CATTANI JL., BOFFELI Y à CATTANI JL., CHAUMONT L. à ARRAR P., MOLLARD N. à RIOU M., SANCHEZ D. à T. PROCACCI, SERRAILLE J. à DIETRICH F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine CADORET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

REMBOURSEMENT D'UNE ENSEIGNANTE DU RASED POUR AVANCE DE FRAIS

Monsieur le Maire indique qu'une avance de frais en situation d'urgence a été réalisée par une enseignante sur le budget allouée au RASED pour 34.90€, pour un achat de matériel éducatif.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour procéder au remboursement de cette enseignante.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver le remboursement de l'enseignante du RASED ayant avancé les frais pour un montant de 34.90€.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 7 juillet 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

